

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

MARDI 07 DECEMBRE 2010

* * * * *

L'an deux mil dix, le mardi sept décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

Etaient présents: Mesdames DE RÉ Agnès, VIGNERON Anne-Marie et Messieurs REMY Jean-Jacques, DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge, DEMARQUE Francis, DAGNICOURT Olivier, NOUVIAN Claude, LEJA Jean-Pierre, CARON Bernard

Absents excusés:

DELPECH Nadège qui donne pouvoir à Mme DE RÉ Agnès
LASSAUGE Michaël qui donne pouvoir à Mme VIGNERON Anne-Marie
LEQUEUX Jean-Paul qui donne pouvoir à Mr KOCK Francis
JOLY Cyrille qui donne pouvoir à Mr CARON Bernard

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Compte rendu de RDV à la DDT avec Mr THOMAS:

Mr Le Maire informe l'assemblée de son rendez-vous avec le responsable de la DDT, Mr THOMAS, concernant diverses demandes :

- Vente du terrain salle polyvalente : finalisation du dossier avec l'acceptation des riverains pour la modification d'un article du règlement du lotissement.
- Préau Ecole primaire : le dossier a été une nouvelle fois retourné par la DDT en raison du manque des attestations accès handicapé et autorisation de la commission de sécurité. Après vérification, l'école est classée catégorie 5, ce qui signifie qu'elle ne nécessite pas le passage obligatoire tous les 5 ans de la commission de sécurité. Afin d'établir un conseil, Mr Le Maire signale qu'il demandera son passage à l'école primaire mais également pour l'école maternelle.
- PVR Rue Saint Maurice : Mr Thomas informe que le Conseil Municipal était décisionnaire sur la fixation du taux à appliquer aux nouvelles constructions. Les dossiers retenus pour la pvr sont l'extension de l'éclairage public et du réseau d'eau, la voirie avec mise en place des trottoirs. A cela Mr Le Maire signale que les entrées des lots donnant sur la route départementale auront une obligation d'être mitoyenne avec un stationnement obligatoire sur les lots.

Projet travaux triennal : 2011 - 2013:

Mr Le Maire propose à l'assemblée d'étudier les dossiers de travaux envisagés pour les 3 prochaines années. Propositions de programmation :

- **Mise aux normes de l'école maternelle :**
 - Réfection de la toiture (DGE 2011-1)Après le passage de la commission de sécurité, pour conseil de remise aux normes :
 - Des devis pour la rénovation de l'électricité seront demandés : seti, climatelec...
 - Mise en place d'un faux plafond
 - Création d'issue de secours. Une demande de subvention sera sollicitée auprès du sénateur de l'Aisne.
- **Cimetière :**
 - Allées, murs de soutènement : réalisation par les employés communaux 2011
 - Reprise de 4 concessions en 2011 avec programmation de 4 reprises chaque année pendant 6 ans.
 - Jardin du souvenir – dossier en attente

- Etang :
 - Création d'un puit d'aspiration pour les pompiers, dossier DGE 2011-2 et demande de subvention au SDIS
 - Curage – dossier en attente
- Eglise :
 - Mise en place d'un grillage pour protéger les cloches de l'église – dossier DGE 2012-3
 - Parafoudre. Mme VIGNERON Anne-Marie signale que lors d'un orage violent, le parafoudre a fonctionné.
 - Drainage des eaux de pluie : réalisation par les employés communaux 2011
 - Accès handicapés: encore à l'étude sur la faisabilité
- mairie :
 - rénovation de l'entrée, wc et cuisine –
 - salle des archives en cours de réalisation
- Salle polyvalente :
 - Étanchéité toiture : devis demandé en 2012 pour une réalisation 2013-2014
 - Gouttière et casquette : idem
 - Plaques au plafond, changement réalisé après les travaux d'étanchéité
 - Ravalement de façade
 - Locaux cuisine
 - Changement de la chaudière : Dossier DGE 2014
 - Installation d'un thermostat programmable: envisagé 2011 afin de réaliser des économies de chauffage
- Voirie :
 - Emulsion gravillonnée – rue des jardinets – dossier FDS 2011 pour une réalisation en 2012
 - Emulsion gravillonnée – rue le Champ Marot
 - Remplacement des bordures de trottoirs détériorées
 - Vitesse rue de la Prairie
 - Aménagement sortie école primaire sera réalisé par les employés communaux
 - Balayage rues

REPAS DES ANCIENS :

Mr Le Maire rappelle que le repas se déroulera le 1^{er} dimanche du mois de février. Il souhaite connaître l'avis des membres de son Conseil Municipal concernant le maintien de la formule actuelle ou pas. Mme DE RÉ Agnès propose de modifier l'âge d'inscription sur la liste à 65 ans et de réfléchir à une autre formule repas afin d'en diminuer le coût. De plus, elle suggère d'offrir un panier garni à ceux qui ne veulent ou ne peuvent y participer. Mr DUROS Jean-Louis soutient le fait de modifier l'âge mais de maintenir pour cette occasion la même formule et de mettre en place une commission pour recueillir et débattre sur un éventuel changement d'organisation.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE décide de fixer la date à 62 ans. Pour ceux n'ayant pas 62 ans mais déjà conviés l'an dernier, l'invitation demeure.

Mme DE RÉ Agnès souligne également qu'offrir le repas aux conseillers municipaux, aux employés et aux membres du CCAS ainsi qu'à leur conjoint représente une trentaine de personnes. Cela pourrait être révisé. Mr Le Maire signale que les conseillers municipaux font du bénévolat tout au long de l'année et qu'il ne souhaite pas leur faire régler leur repas.

Mr Le Maire propose de faire un tour de table afin de recueillir l'avis de chacun sur la formule : maintien du repas dansant et panier garni pour les absents, en restant dans l'enveloppe de l'année dernière. Mme VIGNERON Anne-Marie perçoit le repas comme une animation pour les aînés et non pas comme une œuvre sociale. Elle signale également que tous les aînés sont conviés et que chacun est libre d'y participer ou pas.

Après discussion, le repas traditionnel est maintenu, divers avis d'aménagement ou de modification sont proposés. Une commission sera mise en place après le repas de février 2011 et cette question sera remise à l'ordre du jour du Conseil Municipal de mars 2011.

Des traiteurs vont être contactés pour établir des devis. Pour l'animation, Mr Belmer, Stacha et Rohaut sont proposés.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES:

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Eglise : De l'arrêt des fonctions de Mme Labbé, qui s'occupait d'ouvrir et fermer les portes lors des cérémonies. Elle sera remplacée par Mme BENOIT Odile et Mme PENARD Daniëlle qui se sont proposées.

- Salle polyvalente : suite aux différents incidents, la table et les bancs ont été enlevées, à l'extérieur. Il signale également le geste commercial de notre assureur concernant les réparations suite à l'effraction. Coût des réparations 283.50 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque de 62.10 €.
- Chaudière mairie/école : 3 demandes de contrat d'entretien ont été sollicités :
 - ♦ Serv'elite : 620 € pour une visite annuelle, délai d'intervention en cas de panne : 48 heures,
 - ♦ Savelys : 672 € pour une visite complète annuelle et 3 visites hiver. Délai d'intervention en cas de panne : 3 heures du lundi 8 h au samedi 18 h. Proposition d'une extension de garantie de 268 € pour la prise en charge du changement de toutes pièces avec un contrat obligatoire de 5 ans.
 - ♦ Vaz : aucune proposition de devis
 Après discussion et analyse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre l'entreprise SAVELYS pour un contrat de maintenance de 5 ans.
- Guirlandes : de l'installation des guirlandes de Noël le 2 décembre et la dépose le 10 janvier 2011. Le coût de l'installation de 4 nouveaux boîtiers électriques s'élève à 1.048 €. Il signale également que 5 nouveaux sujets seront installés l'année prochaine.
- Opération Brioches : du rectificatif concernant la somme collectée : 283.10 € au lieu de 243.10 €
- Sirtom : de la modification des horaires de ramassage des ordures ménagères à compter du 3 janvier 2011:
 - o Chaque mardi à partir de 13 heures pour la queue de tri et les biodégradables
 - o Le mardi des semaines impaires à partir de 13 heures pour les emballages et le papier
- Sous-préfet : du départ de Mr Jehan-Eric WINCKLER remplacé par Mr Jackie LEROUX-HEURTAUX.
- Haie : du courrier reçu d'une administrée concernant l'épandage accidentel de désherbant sur sa haie de conifères. Un constat au printemps sera fait pour vérifier les dégâts occasionnés.
- Anne-Morgan : de la demande de subvention de cette association, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas y participer.
- La gazette de Picardie : de l'envoi du journal où apparaît l'annonce du marché public.
- Employés communaux : des entretiens individuels réalisés avec la mise en place des fiches de poste, feuilles de notation et plan de formation.
- Pot de fin d'année : cette réception se déroulera le 17 décembre à 16 h 30, tous les conseillers sont conviés.

Monsieur le Maire donne la parole à ses conseillers :

Mme DE RÉ Agnès, 2^{ème} adjointe : propose l'achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de mairie avec transfert des données communales par la société de maintenance des logiciels mairie. Le coût de l'opération s'élève à 1.584 € HT. Le Conseil Municipal accepte l'achat.

Mme VIGNERON Anne-Marie donne connaissance à l'assemblée du compte-rendu du conseil d'école :

- effectif : 77 enfants
- apprentissage de l'anglais
- cycle de piscine : du 03 janvier au 15 avril à Beautor, les vendredis matins
- aide personnalisée, deux fois 1 heure, les mardis et jeudis soir
- Classe de mer : du 16 mai au 21 mai pour 24 élèves à Lamor plage en Bretagne :
 - coûts parents : 129 €/enfant Coût total: 3096 €
 - mairie : 151 €/enfant Coût total: 3624 €
 - conseil général : 185,04 €/enfant Coût total: 4440 €
- Animation : marché de Noël samedi 11 décembre
- Loto le 15 janvier 2011
- Goûter de Noël : 17 décembre
- De la demande d'installation d'un chalet à l'école primaire pour ranger le matériel, de sport, le Conseil Municipal ne souhaite pas installer un chalet à cet endroit, une extension en dure est envisagée.

Elle transmet la demande d'information d'une administrée concernant le dossier d'assainissement individuel paru dans le bulletin municipal, demandant si les travaux de réhabilitation de son assainissement doivent être entrepris

rapidement. Mr Le Maire signale qu'une nouvelle information sera donnée et qu'il est à disposition des personnes pour répondre aux questionnements.

Mr DUROS Jean-Louis informe l'assemblée de sa participation à la réunion dans le cadre du CCAS sur l'inclusion sociale qui a eu lieu à Saint-Quentin. Il est constaté une aggravation du 5^{ème} risque pour les personnes âgées qui est la perte d'autonomie, le vieillissement de la population et le mal logement.

Il présente le dossier télévision concernant le passage au numérique. Un dépliant sera distribué aux habitants afin de prévenir les risques d'escroquerie.

Séance levée à 23 h 20

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance
DE RÉ Agnès

Le Maire
KOCK Francis